



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 42318

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des salariés remplaçants en agriculture. Si les remplacements pour accident, maladie ou décès représentent 56 % de l'activité, les congés de maternité et de paternité (30 %) progressent très fortement (+ 18 %). Viennent ensuite les vacances et la qualité de vie (10 %) et d'autres motivations comme les mandats syndicaux et la formation. Dotés d'une bonne expérience, compétents et très professionnels, on estime, aujourd'hui, à 8 000 le nombre de salariés remplaçants en France. Parmi les agriculteurs qui ont abandonné leur exploitation pour devenir salariés remplaçants, pour certains volontairement, il y a des jeunes issus des écoles qui viennent acquérir une expérience et qui finalement ne souhaitent pas quitter ce statut de salarié pour s'installer. Face à l'évolution d'une activité qui est en passe de devenir un véritable métier, il lui demande s'il serait envisageable de créer un certificat de qualification professionnelle de salarié remplaçant.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'importance grandissante de la fonction de salarié remplaçant et des responsabilités qui lui incombent, il importe de s'assurer de sa qualification. Concernant des besoins spécifiques, ce sont les branches professionnelles qui peuvent créer des certificats de qualification professionnelle. Par contre, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, et des affaires rurales dispose d'une offre de certifications permettant facilement au salarié remplaçant de se former en fonction de ses acquis. Ces certifications sont construites à partir d'un référentiel professionnel et mises en oeuvre sous forme d'unités capitalisables. En outre, les centres de formation ont la possibilité de mettre en place des unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi susceptibles de satisfaire des demandes telles que celles intéressant les salariés remplaçants. De plus, ces certifications sont renouvelées régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la qualification professionnelle. Les représentants des employeurs et des salariés sont associés aux travaux de rénovation et siègent dans les différentes instances consultées tout au long de la procédure.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42318

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4571

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6769